



SESSION 2025

CAPET ET CAFEP

Concours externe

Section SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES

Épreuve écrite disciplinaire

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances scientifiques et technologiques, d'exploiter les documents qui lui auront été éventuellement fournis pour construire un développement structuré, argumenté dans le cadre d'un sujet de synthèse relatif aux disciplines fondamentales alimentant les champs de la spécialité.

Selon le cas, le sujet pourra être élargi aux dimensions sociétales, à l'histoire des sciences ou à tout autre domaine en lien avec les disciplines alimentant les champs de la spécialité.

Durée: 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB: Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

La Première ministre a présenté devant les fédérations et les grandes associations de lutte contre la pauvreté, le Pacte des solidarités qui entrera en vigueur au 1er janvier 2024. Ce Pacte a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs depuis un an et sera porté par la ministre des Solidarités et des Familles, Aurore BERGÉ, en lien étroit avec l'ensemble des ministres concernés. Si notre modèle social fait partie des plus robustes et redistributifs au monde, trois fragilités persistent : la forte reproduction de la pauvreté entre générations, la difficulté à sortir de la pauvreté rapidement, notamment en retrouvant un emploi et le non-recours persistant aux droits. [...]

Service communication de la première ministre Elisabeth Borne.

Présentation du Pacte des solidarités aux fédérations et associations de lutte contre la pauvreté.

Communiqué de presse, publié le 19 septembre 2023,

Disponible sur www.info.gouv.fr, (consulté le 19 septembre 2024).

Analyser l'intérêt des minima sociaux en matière d'insertion sociale et de lutte contre la pauvreté.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1: Le nombre d'allocataires de minima sociaux

DREES. *Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution.* Édition 2023. Disponible sur https://drees.solidarites-sante.gouv.fr, (consulté le 19 septembre 2024).

ANNEXE 2 : L'isolement des bénéficiaires de revenus minima garantis

RICHET-MASTAIN L. L'isolement social des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité. *Les dossiers de la DREES*, n°70, DREES, 30p., publié le 22 décembre 2022. Disponible sur : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr, (consulté le 19 septembre 2024).

ANNEXE 3 : L'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA

Le revenu de solidarité active. Rapport de la cour des comptes, 213p., publié le 22 janvier 2022. L'accès à l'emploi reste difficile pour les bénéficiaires du RSA Disponible sur : https://www.ccomptes.fr, (consulté le 19 septembre 2024).

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

CAPET EXTERNE SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES

► Concours externe du CAPET de l'enseignement public :

Concours Section/option Epreuve Matière

[EDE] 7300E 101 9311

► Concours externe du CAFEP/CAPET de l'enseignement privé :

Concours Section/option Epreuve Matière EDF 7300E 701 9311

ANNEXE 1 : Le nombre d'allocataires de minima sociaux

[...] Après une légère hausse entre fin 2016 et fin 2019, puis une forte hausse en 2020, sous l'effet de la crise sanitaire, le nombre d'allocataires de minima sociaux a diminué de 3,2 % en 2021, avant d'augmenter légèrement en 2022 (+0,4 %), pour atteindre 4,34 millions fin 2022. Après une nette hausse en 2020, les effectifs du RSA ont diminué fortement en 2021 (-6,2 %) et dans une moindre proportion en 2022 (-2,3 %). À l'inverse, le nombre de bénéficiaires de l'AAH connaît en 2022 sa plus forte croissance annuelle depuis dix ans (+3,4 %), pour atteindre 1,29 million fin 2022. [...]

En incluant les conjoints et les enfants à charge, 6,9 millions de personnes sont couvertes par les minima sociaux fin 2021, soit une personne sur dix en France métropolitaine et trois sur dix dans les DROM (hors Mayotte). 29,9 milliards d'euros ont été versés au titre des minima sociaux en 2021 (1,2 % du PIB), marquant une baisse par rapport à 2020 (-3,1 % en euros constants, c'est-à-dire en neutralisant les effets de l'inflation) très proche de celle des effectifs.

DREES. *Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution.* Édition 2023. Disponible sur https://drees.solidarites-sante.gouv.fr, (consulté le 19 septembre 2024).

ANNEXE 2 : L'isolement des bénéficiaires de revenus minima garantis

Effets des caractéristiques des bénéficiaires de revenus minima garantis sur le fait d'être isolé en termes de qualité des relations

	Proportion des bénéficiaires de revenus minima garantis (en %)	Part de bénéficiaires isolés en termes de qualité des relations (en %)	Effet marginal moyen (en points de %)	Significativité
Prestation perçue au 31 décembre 2017				
Revenu de solidarité active (RSA)	31	20	Réf.	
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	6	23		ns
Minimum vieillesse	6	28	+6	**
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	14	31	+6	***
Prime d'activité	52	13	-3	**
Sexe de l'enquêté				
Femme	55	16	Réf.	
Homme	45	22	+8	***
Âge de l'enquêté				
Moins de 25 ans	9	9	-8	***
25 - 34 ans	25	14	-4	***
35 - 54 ans	44	20	Réf.	***
55 - 69 ans	18	26	+2	*
70 ans ou plus	4	29		ns
Situation professionnelle déclarative de l'enquêté				
En emploi	45	13	Réf.	
Chômeur	26	21	+6	***
Femme ou homme au foyer	8	18	+4	**
Retraité ou préretraité	8	27		ns
Autre inactif	13	30	+7	***
Diplôme de l'enquêté				
Niveau collège	34	26	Réf.	
CAP, BEP	28	19	-3	***
Baccalauréat	19	12	-8	***
Etudes supérieures	19	9	-10	***

^{*** :} significatif au seuil de 1 %. ** : significatif au seuil de 5 %. * : significatif au seuil de 10 %. ns : non significatif. Réf. : donnée de référence permettant le calcul de l'effet marginal.

Lecture: 45 % des personnes qui bénéficiaient d'un revenu minimum garanti au 31 décembre 2017 sont des hommes. 22 % des hommes sont isolés en termes de qualité des relations et 16 % des femmes. À autres caractéristiques comparables, les hommes ont une probabilité plus forte d'être isolés en termes de qualité des relations que les femmes (l'effet marginal moyen d'être un homme est de +8 points de pourcentage).

RICHET-MASTAIN L. L'isolement social des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité. *Les dossiers de la DREES*, n°70, DREES, 30p., publié le 22 décembre 2022. Disponible sur : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr, (consulté le 19 septembre 2024).

ANNEXE 3 : L'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA

Le suivi de cohorte montre que les sorties du RSA sont relativement nombreuses au cours des deux premières années mais décroissent ensuite nettement, dès la troisième année. Une étude plus précise permet de montrer qu'en moyenne, 24 à 27 % des personnes au RSA à une date donnée ont quitté le dispositif un an après, mais que ce taux de sortie varie considérablement avec l'ancienneté dans le dispositif : il est de 40 % pour les personnes entrées au RSA depuis moins d'un an, puis il chute à 22 % quand l'ancienneté atteint trois ans, et à 14 % au bout de sept ans. Conséquence des sorties de plus en plus rares, la proportion des personnes durablement présentes dans le dispositif décroît de plus en plus lentement, et reste à des niveaux élevés en fin de période. Au total, 22 % des individus de la cohorte ont été au RSA de façon continue sur l'ensemble des sept années suivies, mais 42 % de la cohorte est toujours au RSA lors de la dernière année, suite à un retour dans le dispositif après une ou plusieurs sorties. [...]

Le taux de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA est de 3,9 % par mois en 2019. Sur cette base, le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA est non seulement inférieur à la moyenne des demandeurs d'emploi (8,2 %), mais il l'est aussi à celui de la totalité des publics sensibles bénéficiant de dispositifs spécifiques, notamment : les demandeurs d'emploi de longue durée (6,5 %), les résidents en quartiers prioritaires de la politique de la ville (5,4 %) ou les plus de 50 ans (4,6 %), publics pourtant particulièrement affectés par les difficultés de retour à l'emploi. Un seul public connaît un accès à l'emploi un peu plus faible que les bénéficiaires du RSA : les travailleurs handicapés (3,3 %).

L'accès à l'emploi reste difficile pour les bénéficiaires du RSA

Disponible sur : https://www.ccomptes.fr, (consulté le 19 septembre 2024).